

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey-tetreault-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5f94d1895a912fc91de1731d>

Date d'obtention : 2026-02-06 18:03:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Je sécurise l'élève et je n'ouvre jamais les images.
2. J'utilise la trousse SEXTO et j'évalue la situation.
3. J'appelle la police.
4. Le DPCP détermine : impulsif → éducatif, malveillant → enquête.
5. On rencontre l'élève et les parents.
6. Je fais un suivi scolaire et de prévention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours sécuriser l'élève sans regarder ni effacer les images, puis utiliser la grille d'évaluation de la trousse.

Faire appel à la police, qui déterminera avec le DPCP si l'acte est impulsif ou malveillant. [spvm.qc.ca]

Accompagner l'élève et prévenir la propagation, en protégeant la victime, l'auteur et les témoins

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

sécuriser l'appareil et l'information.